



16ème législature

Question N° : 8403	De Mme Charlotte Goetschy-Bolognese (Renaissance - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse > Situation des assistants de régulation médicale	Analyse > Situation des assistants de régulation médicale.
Question publiée au JO le : 30/05/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 13/02/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Charlotte Goetschy-Bolognese attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation des assistants de régulation médicale (ARM). Acteur essentiel de la chaîne des secours, ce sont les premières personnes qui répondent lorsqu'on compose le n° 15. Le Gouvernement souhaite généraliser d'ici à la fin de l'année 2023 les services téléphoniques d'accès aux soins, accessibles *via* le numéro 15. Cela doit permettre de mieux orienter les personnes confrontées à un problème médical et désengorger les urgences, engrangeant une sollicitation plus importante des ARM. Au-delà de la nécessité d'un recrutement important dans ce secteur, l'Association française des assistants de régulation médicale (AFARM) alerte sur la nécessaire réforme de leur statut, plus proche de la réalité de la pratique de ce métier. La profession appelle de ses vœux la création d'une grille indiciaire dédiée aux ARM et la reconnaissance de ses nouveaux métiers reflétant pleinement la régulation médicale actuelle : le coordinateur de salle, le superviseur de salle, l'ARM tuteur ainsi que l'ARM formateur en centre de formation des assistants de régulation médicale. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à ces mesures.